



LE PROJET EDUCATIF

Des accueils de loisirs périscolaires liés aux écoles

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES
VALLEES DES GAVES**



Préambule

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, disposant de ressources fiscales propres. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2017 et associe 46 communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences facultatives que les communes lui transfèrent.

Elle est compétente en matière de construction, entretien et d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire accueils périscolaires liés aux écoles d'Argelès-Gazost, du RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost, du RPI du Davantaygue et du RPI Gez/Ouzous/Salles.

Dans ce cadre-là elle assure la gestion du Relais Petite Enfance, des 11 écoles de compétence (école maternelle Jean-Bourdette, école élémentaire Jean-Bourdette, RPI Davantaygue avec les écoles de Boo-Silhen, Ayros-Arbouix, Beaucens et Villelongue, RPI Ayzac-Agos-Vidalos et le RPI Gez Salles Ouzous), des accueils périscolaires liés à ces écoles et des maisons France services de Luz Saint-Sauveur, de Gavarnie Gèdre, Aucun, Arrens-Marsous et Arras-en-Lavedan. Elle dispose également de la compétence périscolaire pour les accueils périscolaires liés aux écoles d'Arras-en-Lavedan, d'Aucun, Arrens-Marsous et de la compétence extrascolaire pour les accueils de loisirs d'Argelès-Gazost (accueils des mercredis et vacances), Barèges et Luz-Sauveur (accueil des vacances).

Par ses compétences, la CCPVG s'inscrit ainsi dans une politique volontariste dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

Elle a créé un pôle dédié à l'éducation, enfance, jeunesse et action sociale auquel sont rattachées les affaires scolaires et périscolaires. Ce pôle a pour mission de conduire les affaires relatives à la petite enfance, au scolaire et périscolaire et à l'action sociale. Il est organisé en plusieurs services qui œuvrent quotidiennement auprès des familles et des différents protagonistes (familles, écoles, partenaires ...) :

- Le service petite enfance
- Le service scolaire et périscolaire
- Le service action sociale

En 2021, la CCPVG s'est dotée d'un portail famille afin de faciliter le fonctionnement des services pour les familles. Cette sorte de guichet unique permet aux usagers de solliciter le service, de pouvoir répondre aux usagers et prendre en compte les demandes.

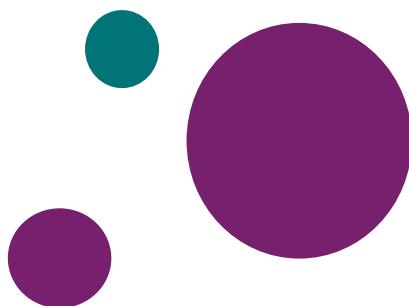
En 2022, la CCPVG a investi 1 654 500 € d'autofinancement dans le regroupement des écoles, accueils périscolaires et extrascolaires d'Argelès-Gazost afin d'offrir aux équipes un équipement accessible à tous, mutualisé et comprenant des espaces d'enseignements adaptés. La CCPVG porte actuellement un projet de RPI concentré sur le RPI Davantaygue qui devrait également permettre de mutualiser les services.

La CCPVG a conforté son engagement auprès des familles en s'inscrivant dans la politique volontariste de la CAF et du département des Hautes-Pyrénées dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

Elle a approuvé le 3 octobre 2022 la signature de la convention territoriale globale (CTG) et, en matière d'action sociale, elle a déclaré d'intérêt communautaire la coordination petite enfance et enfance jeunesse.

Dans ce cadre-là, la CCPVG a initié et mis en œuvre un partenariat riche où sont associés et impliqués l'ensemble des acteurs du territoire (élus, acteurs institutionnels, socio professionnels, associations) œuvrant dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits et le logement. Ce partenariat a pu faire émerger de nombreux projets dont certains sont encore en cours de déploiement.

La CCPVG démontre ainsi l'ambition de mener une politique globale tournée vers les familles favorisant le bien-être et la qualité de vie des enfants au seins des écoles et accueils périscolaires, tout en œuvrant à l'accompagnement des équipes d'animation dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun, y compris les enfants porteurs de handicap.



SOMMAIRE

I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES VALLEES DES GAVES	5
II. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA CCPVG.....	6
Les publics accueillis	7
Les horaires.....	7
L'accueil du matin	7
L'accueil du soir	7
L'accueil du midi	7
La confection des repas.....	8
III. LES OBJECTIFS EDUCATIFS	9
IV. LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS ..	12
Les moyens humains	12
Les formations	12
Des temps de concertation avec les équipes.....	13
Les locaux	13
Les moyens financiers	14
V. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES.....	15
Les inscriptions dans les accueils périscolaires et au service de restauration scolaire	16
Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap	16
Le type d'activités proposées.....	16
La grille tarifaire périscolaire	17
La grille tarifaire en restauration scolaire	17
Les transports	17
VI. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET LES OUTILS D'INFORMATION .	18
VII. LES PARTENAIRES.....	19
VIII.L'EVALUATION DES OBJECTIFS EDUCATIFS	20

I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES VALLEES DES GAVES

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est issue de la fusion de 5 communautés de communes et d'une commune nouvelle :

- De la Vallée d'Argelès-Gazost
- De la Vallée de Saint-Savin
- Du Pays Toy
- Du Val d'Azun
- Commune de Gavarnie-Gèdre

Elle regroupe 15 500 habitants (recensement 2021) et est composée de 46 communes représentées par 63 conseillers communautaires.

Son siège est situé au 1 rue Saint-Orens à Argelès-Gazost (65400).

Lors de la fusion, les élus du territoire ont décidé de mettre en place une compétence dite « territorialisée » pour la gestion de la compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Ainsi, la compétence est répartie sur le territoire entre la CCPVG et les communes.

Compétence scolaire et périscolaire à la charge de la CCPVG		Compétence scolaire et périscolaire restant à la charge des communes	
RPI Davantaygue	École élémentaire d'Ayros-Arbouix École maternelle de Beaucens École primaire de Boô-Silhen École primaire de Villelongue	Arras-Arcizans-Dessus	École primaire Joseph Contraires (compétence périscolaire assurée par la CCPVG)
		RPI Arrens-Marsous-Estaing	École primaire Arrens-Marsous (compétence périscolaire assurée par la CCPVG)
		RPI Aucun-Bun-Sirex	École primaire Aucun (compétence périscolaire assurée par la CCPVG)
		Cauterets	École maternelle Alfred Meillon École élémentaire Alphonse Meillon
		Barèges	École primaire de Barèges
RPI Ayzac-Agos	École élémentaire d'Agos-Vidalos École primaire d'Ayzac-Ost	RPI Esquièze-Luz	École maternelle d'Esquièze-Sère École élémentaire de Luz-Saint-Sauveur
RPI Gez-Salles-Ouzous	École élémentaire de Gez École élémentaire d'Ouzous École maternelle de Salles	Gavarnie-Gèdre	École primaire de Gavarnie-Gèdre
Argelès-Gazost	École élémentaire Jean-Bourdette École maternelle Jean-Bourdette	RPI Pierrefitte-Soulom	École primaire de Pierrefitte-Nestalas École élémentaire de Soulom



II. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA CCPVG (ALP)

Entre 400 et 450 enfants par jour pour le service de restauration scolaire, 187 enfants en moyenne par jour pour les accueils périscolaires du matin avant l'école et 250 enfants en moyenne pour les accueils périscolaires du soir après l'école sont accueillis dans les structures de la CCPVG.

Les structures sont réparties par écoles ou RPI sur 7 cantines et 3 ALP déclarés multisites :

- Ecoles maternelle et élémentaire d'Argelès-Gazost
- Regroupement pédagogique intercommunal Ayzac-Agos
- Regroupement pédagogique intercommunal du Davantaygue
- Regroupement pédagogique intercommunal Gez-Salles-Ouzous

Les accueils périscolaires liés à l'école, au-delà de leur vocation sociale, sont des lieux d'accueils où les enfants ont plaisir à se retrouver et où sont pris en compte leur rythme de vie sur la journée scolaire (temps d'activités, temps calmes et temps libres).

C'est un lieu de convivialité, d'épanouissement par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...) mais aussi de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Les temps périscolaires s'articulent autour de la journée d'école de l'enfant et du temps passé en famille, reposant sur le partenariat nécessaire entre les différents acteurs : parents, enseignants, animateurs.

Les accueils périscolaires sont accessibles à tous et répondent aux besoins du plus grand nombre. D'une part, les tarifs périscolaires sont calculés en fonction du quotient familial du foyer fiscal. D'autre part, les horaires périscolaires sont élargis, ce qui permet à chaque famille de bénéficier du service.

■ Les publics accueillis

Les ALP sont ouverts à tous les enfants qui fréquentent les écoles publiques du territoire, dès leur entrée à l'école, soit de trois à onze ans. Les enfants de moins de trois ans accueillis à l'école dont la scolarisation n'est pas obligatoire sont également accueillis dans les ALP.

Le temps périscolaire correspond à l'accueil du matin avant la classe, au temps de pause méridienne et au temps suivant la classe l'après-midi.

■ Les horaires

Sur un rythme de quatre jours par semaine et de manière générale, les ALP sont ouverts dès 7h30 et jusqu'à 18h30. Les horaires détaillés, propres à chaque accueil, sont précisés dans les projets pédagogiques respectifs.

■ L'accueil du matin

Cet accueil est un temps de transition doux entre le réveil et l'éveil chez les parents et l'arrivée en classe, favorisant le respect du rythme de l'enfant afin qu'il aborde les temps d'apprentissages scolaires dans les meilleures conditions.

■ L'accueil du soir

L'accueil du soir favorise les activités autour d'un programme défini sur plusieurs semaines par l'équipe périscolaire, en fonction de l'âge des enfants et des lieux. L'enfant a le choix de ses activités et est partie prenante de l'organisation de celles-ci.

■ L'accueil du midi

Véritable temps éducatif et pédagogique au même titre que les temps du matin et du soir, cet accueil est partagé entre le temps de repas et un temps de pause avant la reprise des cours l'après-midi.

Sur ce temps-là, la CCPVG met en place un accueil modulé qui permet aux familles de venir récupérer l'enfant 20 mn après la sortie des classes le midi et/ou de le déposer à l'ALP 20 mn avant la reprise de l'école l'après-midi, permettant plus de souplesse aux parents dans la gestion de leurs horaires de travail.

Le temps de repas est un moment important de la journée scolaire des enfants. Les objectifs pédagogiques de ce moment sont spécifiés dans les projets des ALP et mettent en avant les orientations suivantes :

- Favoriser la vie en collectivité.
- Développer l'éducation au goût.
- Encourager les enfants au respect de l'hygiène.
- Permettre à l'enfant de développer son autonomie et son sens des responsabilités durant le temps du repas et lors des temps de récréation.

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés sous la responsabilité des animateurs périscolaires.

■ La confection des repas

Les repas sont confectionnés à **la cité scolaire René Billères** et transportés **en liaison chaude** vers les cantines par un agent de la CCPVG grâce un véhicule de livraison dédié.

La cuisine collective de la cité scolaire, **labelisée Ecocert de niveau 2 et Assiette Verte**, privilégie la cuisine « faite-maison », les produits frais, les circuits courts et propose plus **de 40 % de produits bio**, des achats en vrac, avec un faible taux de gaspillage alimentaire.

C'est un établissement pilote pour la Région Occitanie.

L'équipe est composée de 3 cuisiniers, 3 agents polyvalents de restauration au quotidien et des 2 agents mis à disposition par la communauté de communes pour assurer la confection des repas pour nos écoles.

Le service fonctionne tous les jours d'ouverture de l'école. Il peut être amené à fermer en cas de grève ou de force majeure. Il est réservé uniquement aux élèves et adultes rattachés à l'école.

L'ensemble des structures sont détaillées en annexe ainsi qu'un exemple de journée type en accueil périscolaire.



III. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les élus de la commission éducation enfance et jeunesse ont travaillé en 2024 pour définir les axes, valeurs et orientations de la politique éducative souhaitant être menée au sein de la CCPVG. Celles-ci s'appuient tout d'abord sur les textes fondateurs de notre société :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

D'autre part, sur les engagements qui expriment l'ambition éducative et sociale de la CCPVG au niveau local :

- Le schéma départemental des services aux familles
- Le Contrat Enfance Jeunesse en vigueur jusqu'au 31/12/2020 qui a été remplacé par **la convention territoriale globale**

Le Projet éducatif de la CCPVG s'articule autour des **3 valeurs transversales** suivantes retenues et proposées par la commission éducation enfance et jeunesse :

**Epanouissement
Citoyenneté
Découverte**



Les élus ont souhaité décliner ces valeurs transversales **en 5 axes d'intentions éducatives qui guident les orientations pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires** de la CCPVG :

1^{er} axe : Promouvoir l'éveil, la découverte et la socialisation dans le respect du rythme des plus jeunes enfants

2^{ème} axe : Accès à la culture, au sport et sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies

3^{ème} axe : Contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant

4^{ème} axe : Favoriser la détente et la transition entre les différents temps de vie des enfants

5^{ème} axe : Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation au développement durable.

Au-delà de ces objectifs éducatifs les élus se positionnent en faveur :

- Du maintien des écoles et services périscolaires en milieu rural ;
- De la promotion de l'intercommunalité ;
- De l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité ;
- De la mise en place d'un service de qualité sur l'ensemble des structures scolaires et périscolaires ;
- De la recherche de cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant ;
- De l'intégration des enfants porteurs de handicap ;

Sur chaque structure, les objectifs sont :

- De répondre aux besoins des familles en respectant la sécurité physique morale et affective, le rythme et les besoins des enfants ;
- D'être des lieux de vie et de socialisation pour les enfants et leurs familles ;
- De permettre de découvrir, d'apprendre et d'avoir accès à des temps de qualité en termes d'accompagnement, de loisirs ou d'activités ;

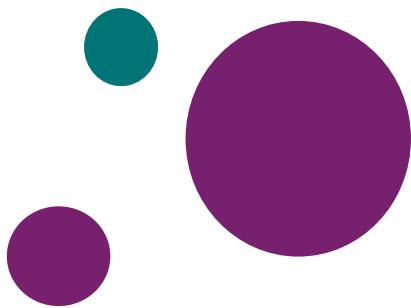
Sur le terrain, ses objectifs se traduisent notamment par :

- La formation du personnel encadrant
- L'harmonisation des moyens mis à disposition pour les structures scolaires et périscolaires
- La rénovation, l'entretien et la création de structures d'accueil
- L'élaboration des projets pédagogiques des structures d'accueil
- Les aménagements organisationnels et les renforts humains pour l'encadrement des enfants à besoins particuliers



La CCPVG a signé le 3 octobre 2022 **la convention territoriale globale (CTG)** dont les travaux amèneront le projet éducatif de la CCPVG à évoluer et à être conforté.

La CTG a pour but “de décliner au plus près du territoire, la mise en œuvre des champs d’interventions partagés. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projets et de développement en matière de petite enfance, d’enfance, de jeunesse, d’accompagnement à la parentalité, d’animation de la vie sociale, de logement et d’amélioration du cadre de vie, d’accès aux droits, aux services et à la santé.”



IV. LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

■ Les moyens humains

Pour gérer les équipements et services dont elle est compétente, le pôle éducation, enfance, jeunesse et action sociale de la CCPVG est doté d'une équipe composée de 40 agents périscolaires, 2 agents techniques pour la confection des repas, 1 agent au relais petite enfance, 2 agents administratifs au service scolaire et périscolaire, 3 chargés de coopération CTG, 1 cheffe de pôle, 1 responsable de service.

Chaque accueil périscolaire bénéficie d'un directeur diplômé, d'un animateur référent par site et d'une équipe d'animateurs recrutée d'après leur qualification et/ou leurs compétences.

Les directeurs périscolaires sont titulaires des qualifications requises par la législation (au moins BPJEPS). Ils accompagnent les équipes au quotidien, veille au respect de la réglementation liée à l'accueil des enfants et assurent la santé et la sécurité des publics accueillis dans les accueils.

Les animateurs sont titulaires du CAP petite enfance (7 agents), BAFA ou équivalent (20 agents) contre 9 sans diplôme spécifique. Les directeurs et directeurs adjoints (4 agents) sont tous diplômés BPJEPS a minima.

Dans le respect des taux d'encadrement en vigueur, les équipes sont composées d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans. Le nombre d'encadrants formés réponds lui aussi à la réglementation. Dans l'ALP dépassant les 80 enfants (Jean Bourdette) et dans les ALP déclarés en multisites, les directeurs viennent en surcroît de l'effectif d'animation. Dans la mesure du possible, les agents absents sont remplacés. En partenariat avec le directeur de l'ALP, le service scolaire participe au recrutement du personnel remplaçant, à son accueil, son équipement, au suivi et à la comptabilisation de ses heures de travail.

La coordination des structures est assurée par le responsable du service scolaire et périscolaire, avec l'appui du chef de pôle éducation, enfance, jeunesse et action sociale. Ils mettent en œuvre les orientation politiques fixées par la CCPVG et veillent à répondre aux problématiques rencontrées par les familles et les équipes.

Le service scolaire est chargé des inscriptions scolaires et communiquent les informations aux familles sur les services proposés sur le territoire. Ils assurent le suivi du portail famille concernant notamment la restauration scolaire et la facturation périscolaire.

■ Les formations

Dans le but de pérenniser les équipes et de développer la qualité de l'accueil périscolaire, le service insiste sur l'importance de la formation pour ses agents. Un plan de formation permet donc à chaque agent de parfaire ses connaissances professionnelles et de faire évoluer ses pratiques. Chaque année, les agents sont invités à faire remonter leurs besoins individuels. D'autre part, les directeurs d'ALP, en lien avec les responsables du service scolaire et périscolaire, identifient les besoins de formation collective et les proposent à l'ensemble des agents. Ce plan de formation englobe également, des formations qualifiantes et/ou diplômantes (BAFA, BAFD, BPJEPS).

Les formations peuvent être assurées par les partenaires institutionnels (CNFPT) mais également par des organismes spécialisés et associations populaires.

Un budget a été prévu en 2023 pour financer le BPJEPS d'une directrice multisite. En 2024 il prévoit la formation BPJEPS d'une directrice adjointe.

Des formations internes sont organisées régulièrement afin de favoriser l'échange de pratiques et d'outils et permettent de partager les problématiques pédagogiques rencontrées tout en proposant des solutions expérimentées sur d'autres sites.

L'ensemble des animateurs périscolaires permanents ont bénéficié de la formation :

- premiers secours (PSC1).
- hygiène et sécurité alimentaire
- manipulation des extincteurs

Ils bénéficient d'un recyclage régulièrement.

Ce dispositif permet de favoriser le développement des compétences des agents, la réorganisation des services et donc l'amélioration du service rendu.

■ Des temps de concertation avec les équipes

Des temps de concertation formels sont mis en place tout au long de l'année avec les équipes :

- Une réunion de pré-reentrée des directeurs d'ALP ;
- Une réunion de pré-reentrée de l'ensemble des équipes collective puis par site ;
- Des réunions régulières avec la cheffe de pôle et le coordinateur du service ;
- Des réunions de chaque équipe individuellement, selon le planning mis en place par le directeur de l'ALP ;
- Les directeurs et animateurs disposent, en général, de 32h annuelles pour ces réunions, les emplois du temps prévoient également 12h annuelles de préparation d'animations ;
- Réunion des directeurs d'école avec les responsables du pôle.

■ Les locaux

La CCPVG s'est vu transférer par procès-verbal de mise à disposition, l'ensemble des bâtiments scolaires et périscolaires. A ce titre, elle assume les devoirs et obligation du propriétaire en matière d'entretien de ces bâtiments pour 11 écoles (école maternelle d'Argelès-Gazost, école élémentaire d'Argelès-Gazost, écoles primaires d'Agos-Vidalos, d'Ayzac-Ost, d'Ayros-Arbouix, de Boô-Silhen, de Beaucens, de Villelongue, de Gez, d'Ouzous, de Salles et de Beaucens, comprenant les locaux périscolaires et de restauration scolaire).

Elle veille donc à maintenir l'ensemble des structures en bon état de fonctionnement et effectue régulièrement des travaux et investissements adéquats. Elle assure le renouvellement des matériels et équipements mis à disposition des équipes scolaires et périscolaires (matériel d'animation, EPI, produits d'entretiens etc.).

L'ensemble des équipements en fonctionnement ont bénéficié d'investissements de la part de la CCPVG permettant d'offrir aux équipes des conditions d'accueil satisfaisantes.

Les projections d'effectifs permettent également à la CCPVG d'anticiper les besoins à venir afin de trouver des solutions, en lien avec le SDJES et les services de la PMI, permettant de satisfaire les usagers.

Chaque ALP dispose d'une salle d'animation, de sanitaires, d'un espace de rangement des produits d'entretien, d'un accès à une cour extérieure. Tous les accueils sont équipés d'une salle de restauration. Pour les élémentaires de Jean Bourdette, la cité scolaire René Billères met à la disposition de la CCPVG une salle de restauration.

L'entretien des locaux et équipements, le suivi des visites et registres de sécurité sont assurés par le personnel du service technique de la collectivité.

■ Les moyens financiers

La Communauté de Communes alloue un budget conséquent à l'ensemble des accueils périscolaires.

Chaque accueil périscolaire dispose également d'un budget pédagogique annuel permettant un fonctionnement des structures sur tous les temps et de proposer une programmation variée.

Les montants sont réétudiés chaque année lors du vote du budget et répartis comme ci-dessous :

- Un montant par classe de 165€ pour les dépenses de fonctionnement,
- Une somme peut être sollicitée par ALP pour des achats d'investissement et des projets spécifiques grâce à une enveloppe prévue au budget chaque année (2000€ environ)
- La possibilité de réaliser des investissements plus importants dans le cadre d'une somme allouée globalement aux 5 ALP avec un éventuel co-financement de la CAF des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un projet.





V. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Les modalités de fonctionnement, d'admission et de tarification des services d'accueils périscolaires sont définies dans le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et de la restauration scolaire voté en Conseil Communautaire. Il est accessible par les familles sur le portail famille ou en format papier sur chaque site. En inscrivant leur enfant au service, les familles s'engagent à le respecter.

Les structures périscolaires accueillent les enfants de scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité.

Les horaires d'ouverture sont précisés dans chaque projet pédagogique et dans le règlement intérieur.

■ Les inscriptions dans les accueils périscolaires et au service de restauration scolaire

En accueil périscolaire, la réservation des places par les familles n'est, pour le moment, pas obligatoire, ce qui leur laisse une grande souplesse.

La campagne d'inscription à l'accueil périscolaire a lieu dès l'inscription d'un enfant à l'école, avec une campagne au mois de juin de chaque année pour l'année suivante et chaque début d'année au mois de septembre.

Pour la restauration scolaire, la réservation des repas avant le jeudi midi pour la semaine suivante est obligatoire, via le portail famille mis en place par la CCPVG depuis 2021 ou directement à l'accueil de la CCPVG aux heures d'ouverture au public. Ce portail, permet une gestion dématérialisée des inscriptions en cantine et des réservations des repas par les familles. Il permet également de communiquer sur les services périscolaires de la CCPVG.

Il n'est pas exclu par la CCPVG d'utiliser ce portail afin de mettre en place des réservations périscolaires afin de pouvoir mieux gérer le nombre d'encadrants nécessaires sur les différents sites et temps périscolaires.

■ Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Toutes les mesures sont prises pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, accueillir un enfant à besoins spécifiques est une obligation mais aussi une nécessité.

En effet, l'accueil de loisirs est un point de convergence sur leur territoire de vie. C'est un espace de rencontre, d'échange et d'éducation où doit être pris en compte la différence de tous. Il ne s'agit pas d'accueillir les uns d'un côté et les autres de l'autre mais au contraire de s'inscrire dans une logique qui consiste à accueillir tous les enfants dans un même espace d'expérience de vie.

Les ALP de la CCPVG visent à mieux accueillir chacun des enfants. L'objectif est de concrétiser le meilleur accueil et suivi possibles quels que soient les personnalités, les histoires, les difficultés ponctuelles ou pérennes, les besoins éducatifs spécifiques, les soins à administrer...

Pour cela, une démarche d'accueil, associant les membres des équipes éducatives et administratives, sont essentielles.

Elle permet d'apprendre à mieux connaître un enfant, d'adapter le fonctionnement des structures, de retravailler la proposition d'activités, d'assurer un suivi de l'accueil, de construire une relation de confiance avec les familles, et d'agir efficacement avec les autres structures, en premier lieu l'école.

Pour garantir la place de tous les enfants, les ALP adaptent leur projet, leur fonctionnement et leurs démarches pédagogiques afin de ne jamais proposer de situations qui placent les enfants en difficulté durant les jeux et les activités.

■ Le type d'activités proposées

En fonction des âges ou des temps de vie de l'enfant, la prise d'initiative des enfants sera la priorité. Des activités manuelles et sportives pourront également être proposées. Et le droit de ne rien faire, du temps libre et de la non-activité sera respecté.

Des activités créatives et ludique, dans une dynamique de coopération, de variété et de choix sont proposées, dans le respect de l'autre (enfant/enfant, enfant/adulte) et de leur rythme de vie.

■ **La grille tarifaire périscolaire**

Les tarifs des accueils périscolaires sont votés en conseil communautaire et applicables à l'ensemble des accueils périscolaires de compétence CCPVG.

Ils sont adaptés aux revenus des familles car ils sont déterminés en fonction des quotients familiaux. Il s'agit donc d'une tarification dite sociale (modulée) qui confirme la volonté de la CCPVG de permettre l'accès de tous les enfants aux accueils périscolaires.

■ **La grille tarifaire en restauration scolaire**

Les tarifs de la restauration sont également votés en conseil communautaire et applicables à l'ensemble des cantines scolaires gérées par la CCPVG. Le tarif reste dépendant du tarif facturé par la cité scolaire René Billères.

■ **Les transports**

Le transport scolaire matin et soir

La région assure le transport scolaire matin et soir pour amener les enfants dans les écoles et regroupements pédagogiques. Les modalités de fonctionnement de ce service sont définies dans le règlement de transport de la région Occitanie disponible sur leur site Internet : <https://www.lioccitanie.fr/transport-scolaire-hautes-pyrenees>

Le transport scolaire du midi

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, par convention de délégation de compétence de la région Occitanie, assure l'organisation des transports sur le temps méridien. Ce transport permet d'acheminer les élèves scolarisés dans un RPI dans les accueils périscolaires assurant la pause méridienne. Ce service est gratuit. Les modalités d'organisation et d'accompagnement sont définies dans le règlement des ALP.



VI. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET LES OUTILS D'INFORMATION

Chaque parent peut consulter le règlement intérieur, le projet éducatif de la CCPVG et le projet pédagogique de l'accueil sur le portail famille.

Chaque directeur d'ALP dispose d'un téléphone professionnel et d'une adresse électronique pour répondre aux demandes courantes.

Le service périscolaire, au siège de la communauté de communes, est également à l'écoute des usagers. Ces derniers peuvent consulter le site internet : ccpvg.fr et le Portail Famille : <https://www.espace-citoyens.net/ccpvg/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> où l'ensemble des documents sont téléchargeables.

Les directeurs périscolaires peuvent être invités par les équipes enseignantes lors des réunions de rentrée. Cela leur permet de présenter l'équipe, le projet pédagogique et de répondre aux éventuelles questions. Ils peuvent également être invités à participer aux réunions des conseils d'écoles lorsque des sujets périscolaires doivent être abordés.

Les directeurs périscolaires étant présents sur les sites lors des entrées et des sorties des élèves, ils sont quotidiennement au contact des familles, ce qui leur permet de répondre aux éventuelles interrogations des familles et de faire le relais avec elles sur le déroulement de la journée de l'enfant sur le temps périscolaire.

Les principaux supports de communication utilisés par les directeurs périscolaires sont les suivants : mailings aux familles, échange oral direct, mots dans les cahiers, affichage sur les tableaux disposés devant chaque accueil, gazette etc...

Les agents du service scolaire sont également disponibles pour répondre aux questions des familles.

VII. LES PARTENAIRES

Les ALP sont subventionnés par la CAF des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui vient remplacer depuis 2022 les anciens contrats enfance et jeunesse. Elle perçoit également un financement MSA.

Des projets en commun sont élaborés avec le champ partenarial local (Education Nationale, associations de parents d'élèves, associations diverses).



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées



VIII. L'EVALUATION DES OBJECTIFS EDUCATIFS

Il est nécessaire d'évaluer le projet afin d'apprécier son efficacité, de clarifier les objectifs, de l'adapter et de réfléchir aux actions à venir.

L'évaluation des pratiques permet de :

- Mesurer le degré de satisfaction du public,
- Prendre le temps de l'analyse en équipe, vérifier la pertinence des actions,
- Communiquer sur ce que l'on a réalisé,
- Proposer des évolutions, corriger, modifier si besoins les actions.

La méthode s'appuie sur le dialogue avec les usagers durant le temps périscolaire et les équipes durant des réunions. Des mesures tant quantitatives que qualitatives seront appliquées. Des questionnaires à l'attention des enseignants, parents, enfants, animateurs, peuvent être envisagés.

Grille d'évaluation

OBJECTIFS	EXEMPLES	INDICATEURS D'EVALUATION	MOYENS D'EVALUATION	ECHEANCE
1- Promouvoir l'éveil, la découverte et la socialisation dans le respect du rythme des plus jeunes enfants				
2- Accès à la culture, au sport et aux nouvelles technologies				
3- Contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant				
4- Favoriser la détente et la transition entre les différents temps de vie des enfants				
5- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation au développement durable.				

Grille de bilan avec l'équipe :

1 : Très satisfaisant - 2 : Satisfaisant - 3 : moyen - 4 : Insatisfaisant - 5 : Très insatisfaisant

Les objectifs éducatifs	1	2	3	4	5	Observations
L'éveil, la découverte, la socialisation dans le respect du rythme des plus jeunes						
<ul style="list-style-type: none"> • suivant quels objectifs opérationnels ? • pour quel résultat ? 						
Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux nouvelles technologies						
<ul style="list-style-type: none"> • suivant quels objectifs opérationnels ? • pour quel résultat ? 						
Contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant						
<ul style="list-style-type: none"> • suivant quels objectifs opérationnels ? • pour quel résultat ? 						
Favoriser la détente et la transition entre les différents temps de vie des enfants						
<ul style="list-style-type: none"> • suivant quels objectifs opérationnels ? • pour quel résultat ? 						
Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation au développement durable						
<ul style="list-style-type: none"> • suivant quels objectifs opérationnels ? • pour quel résultat ? 						

Annexes

1- Les accueils périscolaires-horaires

ALP Jean Bourdette – Argelès-Gazost

L'accueil de loisirs périscolaire Jean Bourdette est déclaré auprès du SDJES ; il est dirigé par M.

Adresse : 14-16 avenue Montjoie 65400 ARGELES-GAZOST.

Johann Clin – Contact : 07.88.73.25.09

Son adjointe est Laurie Labbé- Contact : 07 85 35 83 00

Courriel : alp-jeanbourdette@ccpvg.fr

Il est destiné aux élèves des écoles maternelle et élémentaire Jean Bourdette, les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école aux horaires suivants :

7h30 à 8h30	Accueil périscolaire du matin	
12h10 à 12h30	Accueil modulé sortie des classes	Ou bien
13h30 à 13h50	Accueil modulé reprise des classes	12h10 à 13h50 : Cantine
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire du soir	

ALP multi sites Davantaygue

L'accueil de loisirs périscolaire du Davantaygue est déclaré auprès du SDJES.

Il est dirigé par *Fanny Brunot-Vilain – Contact : 06.45.71.48.77 – alp-davantaygue@ccpvg.fr*

➤ Sites d'Ayros-Arbouix et Boô-Silhen

ALP Ayros-Arbouix : 2 cami dera Hount 65400 AYROS-ARBOUIX

ALP Boô-Silhen : 4 route de Silhen 65400 BOO-SILHEN

Contact Ayros : 06.45.71.48.77 - alae-ayros@outlook.fr - Animatrice référente : Isabelle Vallerin

Contact Boô-Silhen : 05.62.97.16.86 - alae-ayros@outlook.fr - Animatrice référente : Marie-Claude Pouey.

Il est destiné aux élèves des écoles du RPI les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école aux horaires suivants :

7h30 à 8h45	Accueil périscolaire du matin	
11h55 à 12h15	Accueil modulé sortie des classes	Ou bien
13h00 à 13h20	Accueil modulé reprise des classes	11h55 à 13h20 cantine d'Ayros-Arbouix 11h50 à 13h25 cantine de Boô-Silhen
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire du soir	

➤ Site de Beaucens

ALP Beaucens : 17 rue du château 65400 BEAUCENS.

Contact : 06.45.71.58.19 – alae-beaucens@outlook.fr - Animatrice référente : Cindy Claverie

Il est destiné aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles de Beaucens et primaire de Villelongue, les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école aux horaires suivants :

7h30 à 8h40	Accueil périscolaire du matin	
11h50 à 12h10	Accueil modulé sortie des classes	Ou bien
13h10 à 13h30	Accueil modulé reprise des classes	11h50 à 13h30 : Cantine
16h40 à 18h30	Accueil périscolaire du soir	
ALP multi sites Ayzac-Ost-Salles		

L'accueil de loisirs périscolaire du Salles-Ayzac est déclaré auprès du SDJES ; il est dirigé par Laura Audiguet – Contact : 07.85.35.83.13 – alp-sallesayzacstsvin@ccpgv.fr

➤ Site d'Ayzac-Ost

ALP ALP : 57 avenue des Pyrénées 65400 AYZAC-OST

Contact : 05.62.97.54.44 – alae-ayzac@outlook.fr – Animatrice référente : Dominique Cassou

Il est destiné aux élèves des écoles primaire d'Ayzac-Ost et élémentaire d'Agos-Vidalos, les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école aux horaires suivants :

7h30 à 8h55	Accueil périscolaire du matin	
12h05 à 12h25	Accueil modulé sortie des classes	Ou bien
13h25 à 13h45	Accueil modulé reprise des classes	12h05 à 13h45 : Cantine
16h55 à 18h30	Accueil périscolaire du soir	

➤ Site de Salles

ALP Salles : le village 65400 SALLES

Contact : 06.45.71.90.97 – alae-salles@outlook.fr – Animatrice référente : Solène Marcade

Il est destiné aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles de Salles, élémentaires d'Ouzous et de Gez, les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école aux horaires suivants :

7h30 à 8h30	Accueil périscolaire du matin	
11h40 à 12h10	Accueil modulé sortie des classes	Ou bien
13h05 à 13h25	Accueil modulé reprise des classes	11h40 à 13h25 : Cantine
16h35 à 18h30	Accueil périscolaire du soir	

2- Exemple d'une journée type en accueil périscolaire

Le matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée à l'école Périscolaire matin

- Arrivée échelonnée des enfants
- Accueil individualisé des enfants en douceur
- Temps calme - choix de jeux ludiques- jeux libres extérieurs

Temps de classe matin

De la sortie des classes du matin à la reprise des classes pour l'après-midi

Pause méridienne- Périscolaire midi

- Accueil des enfants qui déjeunent à la cantine et départ vers la cantine scolaire (si double service, temps de jeux ludiques intérieurs ou extérieurs avant le départ en cantine).
- Durant le temps de repas : accompagnement des enfants à la prise de repas tout en développant leur autonomie, apprentissage du goût, participation au débarrassage et au nettoyage des tables afin de développer l'autonomie, l'interaction sociale et la responsabilisation.
- Après le moment du repas, temps de jeux animés est proposé en intérieur ou extérieur. Les enfants ont par ailleurs le choix d'évoluer librement.

Temps de classe après-midi

De la sortie des classes l'après-midi à 18h30 Périscolaire soir

- Prise en charge des enfants qui restent à l'accueil périscolaire
- Mise en place d'ateliers d'animations thématiques pour les enfants qui le souhaitent ou possibilité pour les enfants d'évoluer librement
- Départ échelonné des enfants



Présentation en conseil communautaire : décembre 2024
Le Président : Noël PEREIRA DA CUNHA

Crédits photos :

Ne pas jeter sur la voie publique, impressions en interne.